



Caution encaissée sans signature de bail

Par **john38**, le **03/03/2010** à **17:39**

Bonjour,

J'étais à la recherche d'un local pour ma société, un propriétaire ma demandé un chèque de caution de 1800€ (3 mois de loyés) pour réserver le local.

Je lui est donc donné ce chèque mais après une semaine, la banque à refusée ma demande de prêt, j'ai donc contacté le propriétaire pour l'informer que je ne pourrais pas louer son local et donc pas signer de bail.

Très mécontent il ma dit qu'il allait encaisser le chèque (se qu'il a fait) et me refaire un chèque de 1200€ soit 600€ de différence équivalent à un mois de loyer.

Il refuse de me restituer la caution.

Commant faire pour récupérer cette somme?

Par **fabienne034**, le **03/03/2010** à **18:10**

Bonjour,

malheureusement, il faut saisir le juge de proximité ou le tribunal d'instance s'il n'existe pas par une déclaration

pour tout savoir sur le juge de proximité, le tribunal d'instance et pour avoir un modèle de déclaration à poster au greffe:

<http://www.fbIs.net/TINFO.htm>